

# L'INTERSYNDICALE

## Recherche Dijon

**POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET POUR LA DÉFENSE DE L'EMPLOI**



# L' INTERSYNDICALE

## Recherche Dijon

### LES ORGANISATIONS SYNDICALES :



### REPRÉSENTANT LES ORGANISMES DE RECHERCHE :



# LOPRI :

LOI d'ORIENTATION et de PROGRAMMATION de la RECHERCHE et de l'INNOVATION

Une loi d'orientation vers la PRIVATISATION

Une loi d'orientation vers la PRÉCARISATION

*La LOPRI menace la recherche fondamentale  
et permet au patronat de piloter l'ensemble du dispositif  
de recherche publique*

## **LOPRI** : Loi d'Orientation et de Programmation de la recherche et de l'innovation

- **Structures et financement de la recherche :**

**1/3 du texte est consacré au partenariat public-privé  
et au soutien à la recherche en entreprise**

- **augmentation massive du Crédit Impôt Recherche**
- **augmentation de la réduction fiscale pour les versements aux fondations**
- **pilotage de certains laboratoires par les entreprises en leur versant  
une fraction de l'impôt sur les sociétés**

**LOPRI** : Loi d'Orientation et de Programmation  
de la recherche et de l'innovation

## L'AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE

L'ANR pilote et finance l'ensemble du dispositif de recherche publique

Mise en place d'agences, de fondations, d'EPCS de **DROIT PRIVÉ**

## Les PRES : Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur

= instruments de pilotage

PRES thématiques

Remise en cause des EPST et des Universités

Embauches : sur statut de droit privé

## **LOPRI** : Loi d'Orientation et de Programmation de la recherche et de l'innovation

### L'emploi -

-l'essentiel du développement de l'emploi se fera sous forme **PRÉCAIRE**  
(CDD) et **CDI DE DROIT PRIVÉ**

- baisse drastique des créations d'emploi :

dans les 5 années à venir : création de 1 150 postes de chercheurs dans les EPST...  
dont **1 000** sont réservés à l'accueil en détachement de maîtres de conférences !!!

- pas de résorption de la précarité : 20 000 précaires recensés dans le système de  
recherche et d'enseignement supérieur.

**ÉTATS GÉNÉRAUX DE GRENOBLE**

**LOI D'ORIENTATION ET DE  
PROGRAMMATION (LOPRI)**

**ARTICULATION RECHERCHE  
- ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

- un vrai statut pour tous les doctorants (reconnaissance de la thèse dans les conventions collectives)
- 1 thèse = 1 allocation



**ARTICULATION RECHERCHE -  
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

- intégration de certains Masters et doctorants dans le PRES (sur thématiques)
- exclusion des Master ne disposant pas de ce label
- accentuation de la sélection entre M1 et M2
- concentration des moyens sur un nombre limité d'étudiants
- non intégration des Licences dans les PRES : les licences sont coupées de la recherche
- création de 300 emplois de chercheurs associés (durée 3 ans) : CDD pour jeunes chercheurs
- sur 11 000 doctorants : 4 000 seulement bénéficient d'une allocation de recherche
- le ministère propose de n'en créer que 1000 supplémentaire



**MD**

## ÉTATS GÉNÉRAUX DE GRENOBLE

### EMPLOI

En plus du remplacement des départs à la retraite, création **annuelle** de :

- 2 200 emplois d'enseignants-chercheurs
- 300 postes de chercheurs EPST-ingénieurs EPIC
- 5 000 monitorats
- 100 contrats de chercheurs-associés
- 500 contrats accueil chercheurs étrangers
- 1 000 IATOSS
- 500 ITA

### Précarisation de l'emploi

- maintien du statut de fonctionnaire d'État
- limitation du nombre de CDD

## LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION (LOPRI)

### EMPLOI

Pour les 5 années à venir (2006-2010) :

- 2 500 postes d'enseignants-chercheurs soit 500 / an !
- 1 150 chercheurs dans les EPST dont 1 000 sont réservés à l'accueil en détachement de maîtres de conférence
- 500 IATOSS (soit 100/an)
- 500 ITA (soit 100/an)

### Précarisation de l'emploi

- contrats de droit privé dans les EPST
- envolée du nombre de contrats sous CDD (sans limitation)



**ÉTATS GÉNÉRAUX DE GRENOBLE**

**LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION (LOPRI)**

**ATTRACTIVITÉ DES CARRIÈRES**

- augmentation annuelle de 200 000 000 d'euros/an, pendant 5 ans, affectés à la revalorisation des salaires



**ATTRACTIVITÉ DES CARRIÈRES**

- **individualisation de la gestion des carrières !**
- cf la réforme d'évaluation-notation des IATOSS

**CONSÉQUENCES POUR LES ÉTUDIANTS**

accentuation de la régulation des carrières des enseignants-chercheurs par la recherche  
**AU POSSIBLE DÉTRIMENT DE L'ENSEIGNEMENT**

pour les chercheurs et maîtres de conférences : 0 euros mensuels d'ici 2010

- prime au mérite pour les ITA-IATOSS
- prime encadrement pour les chercheurs faisant un demi-service d'enseignement
- modulation du service d'enseignement pour les enseignants-chercheurs

**ÉTATS GÉNÉRAUX DE GRENOBLE**

**Haut Conseil de la Recherche  
et de l'Innovation**

- Instance large composée d'une majorité de  
membres élus scientifiques

**LOI D'ORIENTATION ET DE  
PROGRAMMATION (LOPRI)**

**Haut Conseil de la Recherche  
et de l'Innovation**

nt 10 scientifiques

**CONSÉQUENCES POUR LES ÉTUDIANTS**  
le mode de financement privé dicte le choix des sujets de  
recherche des masters et doctorats

**Financement**

70 % du financement par d  
récurrents

30 % d'appels d'offres (crédits incitatifs)

Inscription dans des activités de long terme  
en recherche fondamentale

**Agence Nationale de Recherche**

1,4 milliards en 2010 au détriment des  
organismes

Augmentation des fonds incitatifs

Marginalisation des crédits récurrents

Mise en concurrence des équipes

**ÉTATS GÉNÉRAUX DE GRENOBLE**

**PRES : Pôles de Recherche et  
d'Enseignement Supérieur**

- instruments de coopération



**LOI D'ORIENTATION ET DE  
PROGRAMMATION (LOPRI)**

**Pôles de Recherche et d'Enseignement  
Supérieur**

- instruments de sélection écartant toute logique de réseaux et de structures fédératives
- les PRES = pôles d'excellence constitués en EPCS de droit public mais de gestion PRIVÉE (contrats de droit privé)
- exécutif nommé par le ministère
- fin de l'enseignement au-delà du niveau licence des universités exclues des PRES
- développement des "collèges universitaires"
- remise en cause des EPST et des Universités (régionalisation)

L'Intersyndicale Recherche-Dijon appelle l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA, IATOSS et tous les étudiants :

à participer massivement, avec l'ensemble des salariés du privé et du public, à la manifestation unitaire pour les salaires, l'emploi et les services publics du

**SAMEDI 5 FÉVRIER 2005**  
**à 15 h00**

**PLACE de la LIBÉRATION - DIJON**

*Sous la banderole intersyndicale*

*" pour la défense du service public de la recherche et de l'enseignement supérieur et pour la défense de l'emploi "*

